

# CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Victurnien, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMBON, Maire de Saint-Victurnien.

**Présents :** Jean DUCHAMBON, Jacques TOULEMONT, Guillaume SARRE, Laurence BEIGE, Stéphanie REIJASSE, Adeline GORCE, Pascal BECHU, Elodie RIBOT, Isabelle LESPORT, Jean-François VAUZELLE, Cécile HENRY, Didier DELAVERGNAS, Frédéric BRUN, Sandrine JAVELAUD, Marie-Cécile SIMONNEAU, Jean-Michel LACERE

**Absents excusés :** Eric BORDET donne pouvoir à Sandrine JAVELAUD  
Emmanuel BAUDET donne pouvoir à Laurence BEIGE

**Secrétaire :** Didier DELAVERGNAS.

**Ordre du jour**

- Décisions modificatives
- Cession de chemin
- Convention CDG17
- Demande subventions travaux
- Questions diverses

Le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2021 qui est validé à la majorité. Mr BRUN informe d'une erreur au niveau des investissements.

Monsieur le Maire fait un rappel sur les taux d'imposition foncier suite à des interrogations d'administrés.

Le PLU est en cours de traitement pour trouver une solution concernant la reprise du marché suite à la cessation d'activités du cabinet de Mme Gauzente chargé du PLU.

Monsieur DELAVERGNAS explique le but de l'abaissement de l'éclairage public au Mas : permettre la diminution du coût des factures de l'éclairage public.

Mr BRUN demande ou en est le traitement des déchets concernant les travaux au Mas. Mr DELAVERGNAS indique qu'il a vu avec le SEHV mais ne s'est pas rendu sur les lieux depuis.

**Familles Rurales :** Le dossier de reprise de l'association par la commune avance, il y a un rendez-vous avec le CDG87 dans la semaine. L'objectif est une reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Mme JAVELAUD demande pourquoi ce n'est pas la Communauté de Communes POL qui reprend. Mr Le Maire répond que la commune de Saint-Junien membre de la Communauté de Communes ne souhaite pas déléguer sa compétence accueil petite enfance. La Communauté de Communes ne pouvant donc pas exercer cette compétence, les communes assument seules l'exercice de mise en place de leur politique d'accueil dans les centres de loisirs et garderie périscolaire.

Vente du terrain rue de la Traverse section AW193 est de 29 000 € le compromis a été signé chez le notaire maître KIM.

L'acquisition du terrain dans le bourg cadastré AD56 et AD57 a été réalisée et l'acte de propriété signé chez le notaire maître KIM.

Mme Reijasse fait un compte rendu sur les journées et soirées vaccinales ou il y a eu deux campagnes pour les + de 75 ans et une soirée vaccinale pour tous avec rappel. Et il y aura un rappel pour la 3<sup>ème</sup> dose pour les + de 75 ans au mois de novembre.

## Décision modificative budgétaire

DECISION MODIFICATIVE					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULE	MONTANT	COMPTES	INTITULE	MONTANT
2138		5 500,00			

			<b>021</b>		<b>-21 360,00</b>
TOTAL DEBITS		<b>5 500,00</b>	TOTAL CREDITS		<b>-21 360,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULE	MONTANT	COMPTES	INTITULE	MONTANT
6817-042		-766,06			
6817-68		766,06			
6531		20500,00			
6533		860,00			
<b>023</b>		<b>-21 360,00</b>			
TOTAL DEBITS		<b>0,00</b>	TOTAL CREDITS		<b>0,00</b>

Les décisions modificatives sont votées à la majorité.

#### **Cession chemin**

Mr Le Maire informe que Mr BAUBIAS a fait une demande pour une cession de chemin communal, jouxtant sa propriété AS20 et AS407 situé route du Vignaud. Mr le Maire propose qu'une enquête publique soit lancée et que les frais soient à la charge de l'acquéreur.

Validation à l'unanimité.

#### **Convention CDG17**

Mr Le Maire avise le Conseil Municipal qu'il faut passer une convention avec le Centre de Gestion 17 (gestionnaire désigné pour le règlement des problématiques chômage pour la région Nouvelle Aquitaine) pour la gestion de l'assurance chômage suite à la démission de Mme GOIDIN.

Validation à l'unanimité.

#### **Demande de Subvention travaux**

Mr. Le Maire propose de solliciter le département et l'état pour des subventions concernant les travaux du cimetière, route de l'observatoire et logement de La Poste.

Validation à l'unanimité.

Mme Javelaud informe de la dégradation de la voirie suite aux orages malgré l'intervention des employés communaux. La question se pose sur le traitement des voiries communales, un échange s'instaure entre Mr Brun et Mr Sarre sur la typologie de voirie. Il y a aussi une problématique sur les fossés, voir aussi avec le département concernant la route départemental au village de Montazeau.

Mr BRUN indique une problématique sur les chemins qui se dégradent en raison des fortes pluies.

Mr SARRE explique le changement de structure concernant l'aménagement des locaux au stade avec une structure métallique au lieu des containers comme précédemment évoqué.

L'inauguration du stade au nom de Jean-Pierre NADAUD est reportée en 2022 celle-ci aura lieu en même temps que les 100 ans du club de foot, le 8 juillet 2022.

#### **Projet d'un cabinet vétérinaire**

Mr Le Maire expose un projet d'implantation d'un cabinet vétérinaire qui serait porté par Mme BARBIER vétérinaire. Le terrain concerné se situe sur le haut du champ de foire à l'emplacement de l'ancien terrain de pétanque. Mr Le Maire fait une proposition de léguer le terrain à l'euro symbolique. Mr Brun pose la question sur l'enquête du voisinage suite aux nuisances sonores liées à cette activité. Pour l'instant la primeur reste au Conseil Municipal, nous irons plus loin lors de prises de décisions finales.

Validation à l'unanimité.

L'association des Médiateurs de la république a fait une demande de subvention sans fixer de somme. Le Conseil Municipal propose une somme de 200 € qui est adoptée à l'unanimité.

#### **Questions diverses**

Mr Brun souhaite un calendrier des réunions afin de pouvoir poser les questions diverses en temps et en heure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 48.

